

LE LUNDI 11 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil le lundi 11 février 2019 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents mesdames les conseillères Anick Desrosiers et Karine Pomerleau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bourgeois, Jean-Paul Richard, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 AJUSTEMENT DES FRAIS POUR LE DÉNEIGEMENT
- 5.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-207-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE LA CONFECTION D'UN CERTIFICAT D'IMPLANTATION LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION PRINCIPALE »
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.030 DEMANDE DU CLUB QUAD MÉGAROUÉ POUR UN PASSAGE SUR LA RUE JETTÉ
- 7.032 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU) - 2019
- 7.034 CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE PRÉVUE À L'ENTENTE POUR L'AIDE AUX SINISTRÉS - 2019
- 7.035 DÉCOMPTE #2 EXCAVATION CARROLL – RÉFECTION DOMAINE PAUZÉ PHASE II – RÉCEPTION PROVISOIRE
- 7.038 OFFRE DE SERVICE DE DB PRODUCTION POUR LA SONORISATION LORS DE LA FÊTE NATIONALE DE SAINT-LIGUORI
- 7.040 ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM DE LA COMPÉTENCE POUR RÉALISER UN APPEL D'OFFRES COMMUN ET POUR L'ADJUDICATION ÉVENTUELLE D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES AU NIVEAU DES COLLECTES MUNICIPALES DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)
- 7.044 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - 2019
- 7.047 RÉOLUTION CONCERNANT LES PERMIS DE VOIRIE DANS L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - 2019
- 7.048 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023
- 7.049 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
- 7.051 OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EXP POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE CHALET DES LOISIRS

- 7.053 OFFRE DE SERVICE D'YVAN GAUDET, CPA, POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES 2018
- 7.054 OFFRE DE SERVICE DE KIWIGRAPHIK ET RODÉO ATELIER CRÉATIF – MONTAGE DU GABARIT POUR LE BULLETIN MUNICIPAL
- 7.055 OFFRE DE SERVICE DE KIWIGRAPHIK ET RODÉO ATELIER CRÉATIF - IMPRESSION
- 7.060 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2019-027

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3 PROCÈS-VERBAUX

2019-028

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2019-029

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

201900066 (I)	Retraite Québec	Remise RREM 12-18	892,99 \$
201900067 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
201900068 (I)	SINTRA INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF #5	515 315,69 \$
201900069 (I)	LES ARTS ET LA VILLE	ADHÉSION 2019	160,00 \$
201900070 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
201900071 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
201900072 (I)	KAROLYNE NOËL	ENTRETIEN MÉNAGER	768,35 \$
201900073 (I)	L'ÂTRE BISTRO	SOUPER EMPLOYÉS	60,00 \$
201900074 (I)	Agence du revenu du Canada	INTÉRÊT DAS	4,00 \$
201900075 (I)	FIDO SOLUTIONS INC.	CC COMMUNICATIONS SERVICE	80,14 \$
201900076 (I)	EPB Entrepôt de produits de	CC ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE	120,72 \$
201900077 (I)	SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU	CC SOUPER DES EMPLOYÉS	306,70 \$
201900078 (I)	BOUCLAIR	CC ÉQUIPEMENT SALLE	97,72 \$
201900079 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE DES GMR	8 642,52 \$

201900080 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	101,70 \$
201900081 (I)	INFOTECH	CONTRAT DE SOUTIEN 2019-2020	7 507,87 \$
201900082 (I)	ELIZABETH V. RICHARD	REMB. SPORT BÉATRICE	50,02 \$
201900083 (I)	GHISLAINE CHÉNIER	Remboursement trop payé	182,22 \$
201900084 (I)	L'ATELIER URBAIN	REFONTE PLAN ET RÈGLEMENT	6 889,89 \$
201900085 (I)	FABRIQUE DE SAINT-	LOYER DÉCEMBRE 2018	750,00 \$
201900086 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ SALLE	3 806,39 \$
201900087 (I)	CASH	FRAIS DE POSTES	271,10 \$
201900088 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	14 588,84 \$
201900089 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 008,01 \$
201900090 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	220,57 \$
201900091 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 832,58 \$
201900092 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	1 927,42 \$
201900093 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ CAISSE	4 797,61 \$
201900094 (I)	XEROX CANADA LITÉE	FOURNITURES DE BUREAU	326,29 \$
201900095 (I)	M. PATRICK WATSON	ESSENCE INCENDIE	220,05 \$
201900096 (I)	GHISLAINE POMERLEAU	FRAIS DE DÉPLACEMENT	112,74 \$
201900097 (I)	Info Page	COMMUNICATIONS INCENDIE	110,95 \$
201900098 (I)	MIGUEL RENAUD	CELLULAIRE	200,00 \$
201900099 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	84,22 \$
201900100 (I)	CENTRE DE FORMATION	FORMATION YVAN BAZINET 2E	1 795,00 \$
201900101 (I)	XAVIER MORIN	LOISIRS SOUS CONTRACTANT	180,00 \$
201900102 (I)	GHISLAINE CHÉNIER	FRAIS DE DÉPLACEMENT	465,00 \$
201900103 (I)	MARCHE DES RAPIDES	CC ESSENCE VOIRIE	244,50 \$
201900104 (I)	LA GALÈRE	CC RENCONTRE BIBLIO	90,43 \$
201900105 (I)	BELL CANADA	CC COMMUNICATIONS	275,63 \$
201900106 (I)	POSTE Canada	CC TIMBRES COMPTES DE	1 034,78 \$
201900107 (I)	ADOBE SYSTEMS	CC FOURNITURES DE BUREAU	650,69 \$
201900108 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP JANVIER	278,05 \$
201900109 (I)	LE GROUPE HARNOIS	CHAUFFAGE BIBLIOTHÈQUE	2 535,86 \$
201900110 (I)	INFOTECH	COMPTES DE TAXES 2019	55,82 \$
201900111 (I)	PRODUITS SANY INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	619,77 \$
201900112 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS BIBLIO	107,49 \$
201900113 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	28,00 \$
201900114 (I)	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DE RUES	876,25 \$
201900115 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	DÉCHETS TERRAIN DES LOISIRS	299,33 \$
201900116 (I)	GROUPE LEXIS MEDIA INC.	PARUTION JOURNAL	196,60 \$
201900117 (I)	EXCAVATION DENIS	ENTRETIEN VOIRIE	7 193,40 \$
201900118 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	ÉQUIPEMENT INCENDIE	173,02 \$
201900119 (I)	CASTONGUAY ROBITAILLE	HONORAIRES ÉGOUT	402,41 \$
201900120 (I)	CENTRE DE LOCATION	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	342,21 \$
201900121 (I)	SERGE DAIGLE	ENTRETIEN LUMIÈRES DE RUE	413,84 \$
201900122 (I)	ALARME BEAUDRY	CHALET ET AQUEDUC	39,09 \$
201900123 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	ENTRAIDE INCENDIE	512,30 \$
201900124 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	63,82 \$
201900125 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	109,27 \$
201900126 (I)	JACQUELIN MAINVILLE INC.	CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE	1 176,60 \$
201900127 (I)	FELIX SÉCURITÉ	ÉQUIPEMENT VOIRIE	635,82 \$
201900128 (I)	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT INCENDIE	106,06 \$
201900129 (I)	RÉSEAU BIBLIO CQLM	CONTRIBUTION MUNICIPALE	13 592,84 \$
201900130 (I)	PIXEL IMPRESSION	FOURNITURES DE BUREAU	68,99 \$
201900131 (I)	PIERRE-LUC PAYETTE	REMB. SPORT FELIX 47,20 LILY	61,30 \$
201900132 (I)	CARRIÈRE BGR	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	971,40 \$
201900133 (I)	KAROLYNE NOËL	ENTRETIEN MÉNAGER	650,00 \$

201900134 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	74,03 \$
201900135 (I)	THERMOMAX	ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	244,90 \$
201900136 (I)	LONGUS ÉQUIPEMENT INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	586,37 \$
201900137 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 070,59 \$
201900138 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	292,31 \$
201900139 (I)	MARIE-PIER FORGET	REMB. SPORT OCÉANE BRIÈRE	82,50 \$
201900140 (I)	ASS. DES POMPIERS	ENTRAIDE INCENDIE	262,50 \$
201900141 (I)	JOLIETTE HYDRAULIQUE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	492,52 \$
201900142 (I)	MEYRANIE LEVEILLE	REMB. SPORT RAPHAËL	84,00 \$
201900143 (I)	EXCAVATION CARROLL	TRAVAUX INFRASTRUCTURES	6 176,19 \$
201900144 (I)	ENGLLOBE CORP.	TRAVAUX DOM. PAUZÉ	442,65 \$
201900145 (I)	CHAUSSURES HUSKY LITÉE	ÉQUIPEMENT VOIRIE	1 964,64 \$
201900146 (I)	DAVID SAVIGNAC	REMB. SPORT WILLIAM	84,00 \$
201900147 (I)	HAMSTER LE PAPETIER LE	FOURNITURES BIBLIO	660,76 \$
		Total des dépenses	620 200,83 \$
		Salaires élus	5 625,73 \$
		Salaires employés	29 045,77 \$
		Salaires pompiers	2 713,48 \$
		Total des salaires	37 384,98 \$
		Grand total	657 585,81 \$

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 201900066 à 201900147 autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant de 657 585,81 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

5.1 AJUSTEMENT DES FRAIS POUR LE DÉNEIGEMENT

Le point est remis à une séance ultérieure.

5.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-207-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE LA CONCEPTION DE PLAN PAR UN PROFESSIONNEL LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION PRINCIPALE »

Un avis de motion est donné par Mme Karine Pomerleau pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-207-03 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats afin de rendre obligatoire la conception de plan par un professionnel lors d'une demande de permis pour une nouvelle construction principale ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens présents à la séance.

7. CORRESPONDANCE

2019-030 **7.030 DEMANDE DU CLUB QUAD MÉGAROUÉ POUR UN PASSAGE SUR LA RUE JETTÉ**

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'autoriser le Club quad Mégaroué à traverser la rue Jetté à la section déjà identifiée et utilisée par le club de motoneige.

Adoptée.

2019-031 **7.032 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU) - 2019**

CONSIDÉRANT QUE le CERIU est un organisme qui vise à assurer la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 355 \$ (montant avant taxes) pour le renouvellement de l'adhésion au CERIU.

Adoptée.

2019-032 **7.034 CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE PRÉVUE À L'ENTENTE POUR L'AIDE AUX SINISTRÉS - 2019**

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une contribution de 341,87 \$ à la Croix-Rouge Canadienne pour l'entente concernant les services aux sinistrés pour la période 2019-2020. La dépense sera affectée au poste 02-701-90-970.

Adoptée.

2019-033 **7.035 DÉCOMPTE #2 EXCAVATIONS CARROLL – RÉFECTION DOMAINE PAUZÉ PHASE II – RÉCEPTION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Jocelyn Ricard, de Ricard Groupe Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 5 371,77 \$ (montant avant taxes) à Excavation Carroll, tel que prévu au décompte progressif #2 pour les travaux de réfection du Domaine Pauzé, phase II.

Adoptée.

2019-034

7.038 OFFRE DE SERVICE DE DB PRODUCTION POUR LA SONORISATION LORS DE LA FÊTE NATIONALE DE SAINT-LIGUORI

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 9 000 \$ (avant taxes) à DB Production pour la fourniture de la sonorisation et de l'éclairage pour la Fête Nationale du 24 juin 2019.

Adoptée.

2019-035

7.040 ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM DE LA COMPÉTENCE POUR RÉALISER UN APPEL D'OFFRES COMMUN ET POUR L'ADJUDICATION ÉVENTUELLE D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES AU NIVEAU DES COLLECTES MUNICIPALES DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,

et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori autorise la conclusion d'une entente relative aux collectes municipales de résidus domestiques dangereux (RDD) avec la MRC de Montcalm, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités/ville de la MRC de Montcalm de conclure ladite entente.
- 3- Que l'entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- 4- Que Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse, et M. Simon Franche, directeur général, soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée.

2019-036

7.044 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - 2019

CONSIDÉRANT la vacance à la préfecture et la tenue probable d'élections municipales le 10 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et ville de la MRC doivent embaucher du personnel électoral;

- CONSIDÉRANT la pertinence d'établir et d'appliquer une rémunération uniforme pour l'ensemble des municipalités et ville à l'occasion de cette élection régionale afin de favoriser l'équité des conditions de travail;
- CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des directions générales des municipalités et ville afin d'établir une tarification appropriée;
- CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et à l'article 4 de l'annexe 1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) concernant la rémunération additionnelle auxquelles le président et le secrétaire d'élection ont droit lors d'une telle élection;
- CONSIDÉRANT le projet de tarification et rémunération déposé par la présidente d'élections;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,

et résolu unanimement ce qui suit :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que le conseil adopte la grille de tarification et rémunération suivante :

Fonction et tâches		Rémunération
OFFICIERS		
Président d'élections		
Confection et révision de la liste électorale : ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote, commission de révision (avec scrutin)		1,15 \$ / électeur maximum 5 500 \$ minimum 500 \$
Confection de la liste électorale : ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote, sans commission de révision (sans scrutin)		50 ¢ / électeur maximum 4 500 \$ minimum 250 \$
Révision sans confection de la liste électorale : délai depuis la dernière révision est inférieur à 90 jours		50 ¢ / électeur maximum 4 500 \$ minimum 250 \$
Jour du BVA		425 \$
Jour du BVO		630 \$
Secrétaire d'élections	75 % de la rémunération du président	
Adjoint au président	50 % de la rémunération du président	
PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION		
Employés municipaux à l'exception des officiers d'élections	taux horaire en vigueur + prime de 35 \$ si prestation de travail en soirée (à partir de 19 h)	
Personnel externe	20 \$ / heure	
Formation du personnel externe	35 \$ / séance	
	49 ¢ / km pour les déplacements liés	
PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN		
	BVA 9 hres	BVO 12 hres
Scrutateur	205 \$	245 \$
Secrétaire	185 \$	220 \$
PRIMO	185 \$	220 \$

Président table de vérification	150 \$	180 \$
Membre de la table de vérification	125 \$	150 \$
Personnel de soutien	125 \$	150 \$
Formation	35 \$ / séance	35 \$ / séance

Adoptée.

2019-037

7.047 RÉOLUTION CONCERNANT LES PERMIS DE VOIRIE DANS L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et unanimement résolu :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise le directeur général, M. Simon Franche, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée.

2019-038

7.048 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription

pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée.

2019-039

7.049 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori met sur pied une Fête Nationale pour ses citoyens chaque année et que l'année 2019 représente le 40^e, la municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès du Fonds de développement des territoires à la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori offre un événement plus grand qu'à l'ordinaire pour la Fête Nationale 2019. De grands artistes ainsi que de plus grosses activités familiales sont au menu. Aucun coût n'est relié à l'activité pour les participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Anick Desrosiers,

et résolu unanimement de donner l'autorisation à Madame Cassandra Perreault, responsable des loisirs et de la culture pour la municipalité, à déposer la demande de subvention auprès de la MRC ainsi que l'autorisation de signer tous les documents officiels relatifs à ladite demande de subvention.

Adoptée.

- 2019-040 **7.051 OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EXP POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE CHALET DES LOISIRS**
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en préparation des plans et devis pour la construction d'un nouveau chalet des loisirs;
- CONSIDÉRANT QUE le projet en préparation par la firme Asselin architecte nécessite des validations au niveau du génie;
- EN CONSÉQUENCE,
- Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,
- et résolu unanimement d'accepter l'offre de service des services EXP pour le dossier SLRM-00059632-PP.
- Adoptée.
- 2019-041 **7.053 OFFRE DE SERVICE D'YVAN GAUDET, CPA, POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES 2018**
- Il est proposé par M. Jean-Paul Richard,
- et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense maximale 11 800 \$ (avant taxes applicables) pour l'audit des livres et la préparation des états financiers 2018, incluant les audits pour la collecte sélective et le programme d'entretien du réseau routier, et nomme M. Yvan Gaudet à titre de vérificateur externe.
- Adoptée.
- 2019-042 **7.054 OFFRE DE SERVICE DE KIWIGRAPHIK ET RODÉO ATELIER CRÉATIF – MONTAGE DU GABARIT POUR LE BULLETIN MUNICIPAL**
- Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,
- et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 880 \$ (montant avant taxes) pour le montage du gabarit de la revue municipale.
- Adoptée.
- 2019-043 **7.055 OFFRE DE SERVICE DE KIWIGRAPHIK ET RODÉO ATELIER CRÉATIF - IMPRESSION**
- Il est proposé par Mme Karine Pomerleau,
- et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 5 120 \$ (montant avant taxes) pour l'impression annuelle de la revue municipale de la municipalité.
- Adoptée.

2019-044

7.060 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au remplacement du contrat de travail du directeur général, monsieur Simon Franche, ledit contrat étant joint à la présente résolution comme s'il était au long reproduit;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat de travail soumis;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le nouveau contrat de travail du directeur général, monsieur Simon Franche.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori autorise également la mairesse, madame Ghislaine Pomerleau, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens présents à la réunion.

2019-045

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (21 h 05).

Adoptée.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et secrétaire-trésorier